

COVOITURAGE LEMAN

(15 décembre 2022)

Des incitations financières pour les covoitureurs du Genevois français

Dans un contexte de hausse globale du prix de l'énergie, le Pôle métropolitain du Genevois français renouvelle l'expérience de rétribution des conducteurs et passagers et financera à hauteur de 100 000 € les trajets partagés dès à présent et durant toute l'année 2023.

En 2023, tous les trajets de covoiturage réalisés depuis et vers le territoire du Genevois français avec l'un des 3 opérateurs partenaires sont financés pour les conducteurs et GRATUITS pour leurs passagers.

Comment cela fonctionne ?

1. Les passagers et conducteurs téléchargent l'application de leur choix (BlaBlaCar Daily, Karos ou Klaxit) et renseignent leurs adresses de domicile et de travail ainsi que leur planning pour la semaine.
2. L'application met en contact les membres qui empruntent le même itinéraire, aux mêmes horaires. Les points de rendez-vous sont fixés automatiquement, sans détour pour le conducteur et avec le minimum de marche pour le passager.
3. Les covoitureurs valident la mise en relation conducteur/passager.
4. Le montant de l'incitation financière pour le conducteur est alors calculé en fonction de l'origine et de la destination :

- Pour les trajets dont l'origine et la destination sont dans le Genevois français : l'aide sera de 2€ par trajet (compris entre 4 et 20 km) auquel s'ajoutera 0.10 cts / km si le trajet dépasse 20 km (limité à 40 km). Dans ce cas, l'aide sera plafonnée à 4€.
- Pour les trajets dont l'origine ou la destination se situe dans le Genevois français : l'aide sera de 1€ par trajet (compris entre 4 et 20 km) auquel s'ajoutera 0.10 cts / km si le trajet dépasse 20 km (limité à 40 km). Dans ce cas, l'aide sera plafonnée à 3€.

La bonification des trajets internes au Genevois français permet de donner un coup de pouce supplémentaire aux actifs français.

Retrouvez tous les détails de l'opération sur le site : [Covoiturage Léman, la plateforme de covoiturage du bassin lémanique \(https://www.covoiturage-leman.org\)](https://www.covoiturage-leman.org)

En complément de la rétribution versée par le Pôle métropolitain du Genevois français, une prime de 100 € sera versée aux nouveaux inscrits sur les plateformes éligibles au **Plan national covoiturage du quotidien**.